

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. nod xnap | TEUR, RUE DU LYCÉE.
gos sab.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS								
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste			
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 53	PARIS. — D.	2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 20	9 ^h 30	3 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	
Mercats.	6 41	1 14	6 6	— Express.	8 3	8 3	8 3	Segt-Ponts.	4 53	11 11	5 27	BORDEAUX.	7 25	10 35	4 40	Cabessut, halte.	7 48	11 40	5 18	Lamadoleine.	7 56	11 44	5 21	CAHORS. — D.	7 48	11 40	5 18	
Parab.	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX.	5 45	9 15	3 15	Gieurac.	5 11	11 29	5 27	Ver.	8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal.	8 20	12 22	5 43	Montbrun, hal.	8 29	12 29	5 43	CAHORS. — D.	8 18	12 18	5 44	
Lurech.	7 3	1 34	6 28	M.-Libos. — D.	8 40	3 5	8 55	Montpezat.	5 31	11 52	6 25	St-Géry.	8 18	12 18	5 44	Cajarc.	8 31	12 49	5 53	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9	CAHORS. — D.	8 34	12 55	6 2	
Castelfranc.	7 18	1 47	6 44	Fumel.	8 45	3 15	9 3	Borvelon.	5 45	12 6	6 42	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18	St-Cirq, halte.	9 3	1 36	6 31	CAHORS. — D.	8 42	1 13	6 6	
Puy-l'Évêque.	7 31	1 59	6 58	Soturac-Touzac.	9 1	3 23	9 16	Causse.	5 55	12 16	6 52	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	Comolès.	9 11	1 45	6 38	Comolès.	9 11	1 45	6 38	CAHORS. — D.	9 4	1 43	6 26	
Duravel.	7 53	2 18	7 18	Duravel.	9 10	3 33	9 26	Réville.	6 5	12 26	7 8	Cajarc.	9 17	1 59	6 36	Saint-Géry.	9 25	2 12	6 51	Saint-Géry.	9 25	2 12	6 51	CAHORS. — D.	9 17	1 59	6 36	
Soturac-Touzac.	8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	9 36	Albas.	6 13	12 34	7 18	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	Vers.	9 34	2 29	7 2	Vers.	9 34	2 29	7 2	CAHORS. — D.	9 33	2 23	6 51	
M.-Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Gastelfranc.	9 34	4 5	9 52	Fonville.	6 22	12 43	7 28	TOURNAI, hal.	9 33	2 23	6 51	Arcambal.	9 44	2 46	7 9	Arcambal.	9 44	2 46	7 9	CAHORS. — D.	9 44	2 36	7 1	
BORDEAUX.	3 51	8 11	2 49	Luzoch.	9 47	4 19	10 6	Montauban. A.	6 39	1 7	7 45	TOURNAI, hal.	9 42	12 30	6 36	Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 22	Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 22	CAHORS. — D.	9 44	2 36	7 1	
PARIS. — Ar.	11 46	4 18	2 49	Parac.	9 57	4 30	10 17	BORDEAUX. A.	10 40	6 05	7 45	CAHORS. — A.	9 51	12 37	6 43	Lamadoleine.	9 58	3 9	7 22	Lamadoleine.	9 58	3 9	7 22	CAHORS. — D.	9 51	12 37	6 43	
				CAHORS. — A.	10 25	5 1	10 47	TOULOUSE. A.	8 25	3 55	9 41																	

Cahors, le 21 Octobre.

Dans sa séance de mardi, la Chambre s'est occupée de la grève de Vierzon. On sait qu'elle prend le plus vif intérêt à ce genre de discussion. Nous avons eu trois interpellations sur les événements de Decazeville. Les mêmes députés sont venus refaire les mêmes discours à propos des incidents, fort heureusement moins graves, qui ont eu lieu à Vierzon. M. Henri Maret, assisté de MM. Basly, Camélinat et Millerand, a déclaré à la Chambre que la « sympathie de tous les cœurs généreux devait être acquise à tous les ouvriers de Vierzon », qui avaient fait preuve d'une « solidarité si fraternelle ». M. Henri Maret n'a pas dit si cette sympathie devait s'étendre jusqu'aux ouvriers qui avaient lancé des pavés à la tête de leurs camarades, assez osés pour reprendre leur travail, malgré la défense formelle des meneurs de la grève. M. Basly a accusé les agents du gouvernement, le préfet, le procureur de la République et les gendarmes, d'avoir provoqué, « par leur présence sur les lieux », les colères des grévistes de Vierzon, qui se seraient contentés, évidemment, de la seule assistance des citoyens Baudin, Rossignol et Félène. Quant à M. Millerand, il a refait sa plaidoirie de Bourges, et M. Camélinat a déposé, « au nom de son groupe », un ordre du jour « regrettant l'intervention inopportune des autorités dans la journée du 5 octobre ».

Tout cela n'est pas bien nouveau; mais ce qui l'a été davantage, c'est l'attitude très

correcte du gouvernement dans cette discussion. M. le ministre de l'intérieur et après lui M. le ministre de la justice, ont tenu un langage excellent. Ils ont approuvé sans réserves les mesures prises par leurs agents. Ils ont revendiqué hautement la responsabilité des instructions qu'ils avaient données, et ils ont reconnu qu'elles avaient été suivies fidèlement, avec modération et fermeté. Ces instructions étaient d'ailleurs fort sages. Elles invitaient les divers représentants de l'autorité publique à faire respecter scrupuleusement la liberté du travail, à ne tolérer aucune violence, et à protéger tout ouvrier qui voudrait retourner à l'atelier. M. le ministre de l'intérieur a ajouté que le gouvernement avait la ferme intention de persister dans cette ligne de conduite, et il a fait justice de la théorie que nous avons eu l'occasion de signaler et de combattre, sur le droit prétendu qu'avaient les majorités d'imposer aux minorités la cessation du travail.

La conduite et le langage des deux ministres étaient assurément d'accord avec le sentiment public et conformes en même temps à l'opinion de la grande majorité de la Chambre. Cependant, lorsqu'il a fallu venir au vote, le gouvernement n'a pu obtenir l'ordre du jour de confiance, présenté par M. Steeg et ses collègues, et que M. le ministre de l'intérieur avait sollicité. L'ordre du jour pur et simple, auquel il n'avait pas adhéré, a été voté.

Ce résultat, qui paraît au premier abord injuste et bizarre, n'est cependant pas difficile à expliquer. Il est la conséquence

d'une situation parlementaire qui rend tout gouvernement impossible, et que le ministre actuel n'a fait qu'aggraver par sa conduite indécise et équivoque. Sur la plupart des questions, le parti républicain, les radicaux et les modérés, diffèrent profondément d'opinion. C'est, en pareil cas, l'appoint de la droite qui fait la majorité. Or, il n'est guère permis d'espérer que la droite renoncera en toute occasion à un système préconisé par certains de ses membres influents, lequel consiste à s'allier aux radicaux chaque fois qu'il s'agit de renverser un ministère. Même dans la circonstance actuelle, personne ne pouvait sérieusement penser que les membres de la droite, pas plus que tous les républicains modérés, donassent au gouvernement le témoignage d'une confiance générale et rendissent un hommage, sans restriction, à son énergie et à sa fermeté. L'expérience a démontré que cette énergie et cette fermeté sont intermittentes et précaires, et que les velléités de résistance à l'extrême gauche sont le plus souvent sans lendemain.

M. le ministre de l'intérieur aurait pu, sans doute, éviter l'échec qu'il a essuyé en se ralliant à l'ordre du jour pur et simple. Il a demandé, au contraire, que sa conduite dans les événements de Vierzon fut nettement approuvée par la Chambre, afin que si des incidents analogues venaient à se reproduire, il eût l'autorité nécessaire pour les réprimer; mais l'extrême gauche n'a pas manqué cette occasion qui s'offrait à elle de battre en brèche la fraction dite modérée

du ministère, et de continuer la campagne commencée contre M. Sadi-Carnot. Il y a fort longtemps que les journaux ont annoncé, en même temps que la retraite du ministre des finances, son remplacement par M. Sarrien qui, à son tour, céderait le ministère de l'intérieur à M. Granet, membre de l'extrême gauche. Le Conseil des ministres s'est prononcé, mardi, en faveur d'une toute autre solution. M. le président du Conseil n'a pas voulu donner, cette fois encore, au groupe de l'extrême gauche, le moins nombreux de la Chambre, une part plus considérable et plus prépondérante dans l'action gouvernementale.

★★

Lettre parlementaire

Paris, 20 octobre.

M. le ministre de l'intérieur, qui voulait se retirer à la suite de la séance de mardi et de l'échec qu'il avait subi à la Chambre, s'est rendu aux instances de M. le président du conseil et garde son portefeuille. Il est évident, en effet, comme le déclare la note communiquée aux journaux, que « la discussion de lundi soulevait une question de politique générale engageant la politique du cabinet tout entier ».

Si la Chambre, en votant l'ordre du jour pur et simple à la suite du débat sur les événements de Vierzon, avait entendu manifester sa désapprobation à la conduite suivie par le gouvernement, ce n'est pas seulement M. Sarrien mais le cabinet tout entier qui aurait dû donner sa démission.

M. le ministre des finances est également revenu sur sa décision et reste ministre. Personne n'eût compris qu'il se retirât devant un simple vote de la commission du budget. On n'a jamais reconnu à une telle commission, alors surtout qu'elle est manifestement frappée d'incohérence, le droit de faire

serons, fit pour conclure le banquier, avec un geste de menace qui servit de point final à son monologue.

Il n'avait pas son coupé. Il appela un cocher et sauta dans un fiacre... et il ne rêva plus qu'un moyen de faire disparaître impunément l'homme qui gênait ses combinaisons.

IV

LES IDÉES DE WILHELMINE

Pendant que l'intrigue dans laquelle elle devait jouer un rôle qu'elle était loin de soupçonner se nouait autour d'elle, Wilhelmine de Grüber, la fille de la marchande d'orangeades, menait une vie assez triste.

Le comte, absorbé, maussade, toujours préoccupé des mille incidents imprévus qui pouvaient le priver d'une partie des millions laissés par son frère, comme la mort de sa fille ou du fiancé de celle-ci, la divulgation du secret qu'il avait tant d'intérêt à tenir caché, la laissait seule des journées et des soirées entières.

M. de Grüber n'avait pas de fortune. Ses appointements avaient été diminués maintenant qu'on n'avait plus autant besoin de ses services. On l'avait payé en honneurs et en décorations plutôt qu'en argent. Son traitement n'était plus que de trente mille francs par an. S'il n'avait pas eu la bourse de Gaudru il n'aurait pas pu vivre à Paris, mais le coffre du banquier n'était pas inépuisable. Les affaires de ce dernier allaient assez mal depuis la guerre. Chaque fois que le comte allait, comme on dit, faire une saignée à sa caisse, il y avait des récriminations, des plaintes qui énervaient le noble Prussien.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

48

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE

Les reptiles mordent

III

LE MAUVAIS GÉNIE

Mais il ne se sentait pas dans une position assez forte pour lutter avec Gaudru et il avait été obligé de se soumettre.

Quand on lui annonça le soir la visite de Farandole, il voulut d'abord faire une bonne contenance mais il ne tarda pas, ainsi qu'on l'a vu, à se laisser presque tirer les vers du nez, comme on dit vulgairement, impuissant à répondre par de bonnes raisons aux questions pressantes du mari d'Amélie.

Gaudru était enchanté de sa combinaison et du succès qu'elle avait eue. Décidément la chance les favorisait. Il s'était empressé d'aller annoncer au comte la bonne nouvelle que celui-ci n'accueillait pas avec tout l'enthousiasme sur lequel comptait le banquier.

— Certainement, dit-il, c'est un résultat. Il est évident qu'en lui coupant les vivres, nous diminuons ses moyens, mais il va trouver de l'ouvrage ailleurs et il va recommencer ses recherches.

— Il ne trouvera pas d'ouvrage, répliqua Gau-

dru.

— Comment cela? demanda M. de Grüber. Vous ne me ferez pas croire que vous avez sous votre domination tous les maîtres peintres de Paris. Le hasard vous a bien servi une fois. Il n'est pas dit qu'il sera toujours pour vous.

Le banquier eut un sourire énigmatique.

— Que monsieur le comte s'en rapporte à moi. Evidemment je n'ai pas dans ma clientèle tous les peintres en bâtiments de la capitale et ils ne sont pas tous gênés, mais je me charge de les circonvenir tous. Il ne s'agit pas maintenant de leur faire mettre à la porte un ouvrier qu'ils ont depuis plusieurs années, mais de les empêcher de prendre un homme qu'ils ne connaissent pas et qui vient chez eux en solliciteur. Le plus fort est fait sous ce rapport. D'ailleurs, il faudra à maître Farandole un livret pour se placer, et son livret n'est pas signé, et M. Monnier ne le signera pas...

— Vous ne pouvez pas l'en empêcher. M. Monnier ne commettra pas une infamie pour vous être agréable.

— M. Monnier fera ce que je lui dirai de faire, riposta le banquier avec assurance... J'ai étudié ses affaires... et je le tiens!

L'Allemand prononça ces mots d'un ton qui fit frissonner le comte, malgré son sang-froid.

— Le brave homme, poursuivit le financier, sans paraître avoir fait attention à l'effet que sa phrase avait produit, est plus bas que je ne le pensais... Il a fait des pertes à la Bourse, et il a chez un de mes collègues un bordereau en souffrance...

— Ce qui me paraît le plus important, reprit le comte, qui n'avait prêté qu'une médiocre atten-

tion à ces derniers détails, c'est de ne pas perdre l'homme de vue... C'est d'être au courant de tous ses pas et de toutes ses démarches, afin de savoir ce qu'il fait et ce qu'il veut faire.

— J'ai mis sur sa piste un de mes meilleurs limiers, répliqua le banquier... C'est un de mes employés qui ne m'a jamais manqué un créancier. Nous apprendrons par lui tout ce qu'il sera utile de savoir. Je l'ai même chargé de s'aboucher avec l'homme et de le faire causer. Il doit errer en ce moment en costume d'ouvrier aux environs de la rue Marcadet.

Le comte fit un geste d'approbation.

— Bien, dit-il.

Puis il ajouta en regardant Gaudru d'une façon significative :

— Quant à nous débarrasser tout à fait de l'individu, s'il devenait par trop dangereux, j'ai mon moyen : ce sera la ressource suprême...

Et sans s'expliquer davantage, le comte congédia son complice.

— S'en débarrasser? murmurait Gaudru en s'éloignant... Parbleu! ce serait le plus sûr! Mais comment? C'est risquer l'échafaud. Il est vrai qu'avec la complicité du comte... Puis, qui pourrait nous soupçonner? Qui songerait à avoir des doutes? Qui soupçonnerait que le comte de Grüber, attaché à l'ambassade d'Allemagne, et M. Gaudru riche banquier de la rue Richelieu, avaient intérêt à faire assassiner un pauvre peintre en bâtiments? Personne ne connaît notre secret, personne ne sait nos affaires... On cherchera à qui le crime profite et nul ne s'imaginera qu'il aura pu servir à nous. Le comte a raison. S'il faut nous en débarrasser, eh bien! nous nous en débarras-

et de défaire les ministres. D'ailleurs, la confection du budget est un acte qui engage en même temps que la responsabilité du ministre des finances, celle de tous ses collègues qui ont discuté et approuvé ses projets financiers en conseil des ministres.

Si l'opposition de la commission du budget équivalait à un acte de blâme de la Chambre, c'est le cabinet tout entier qui eût dû démissionner.

En revenant aux véritables pratiques du régime parlementaire et en affirmant les principes de solidarité ministérielle qu'il avait semblé oublier en ces derniers temps, le cabinet a cédé, du reste, à une nécessité évidente : La retraite de Sadi-Carnot et de M. Sarrien eût été inévitablement suivie de celle de M. Baïhaut, ministre des travaux publics et de M. Develle, ministre de l'agriculture ; c'était une dislocation complète du ministère. Le sentiment de la conservation n'a pas été probablement étranger aux délibérations du conseil de mardi. Quoiqu'il en soit, nous voilà jusqu'à nouvel ordre à l'abri d'une crise ministérielle, dont il eût été difficile de prévoir la fin.

La République Française rejette la responsabilité de la crise ministérielle sur l'extrême-gauche.

Le Journal des Débats accuse également l'extrême-gauche de mener une campagne contre les ministres modérés. Reste à savoir, dit-il, si M. de Freycinet se prêtera à ces manœuvres.

La Paix estime que la majorité a manqué de direction ; elle s'est laissée surprendre et elle a créé, de la sorte, une fausse situation.

La Justice dit que l'extrême-gauche n'est pour rien dans la crise, puisqu'elle a voté contre l'ordre du jour pur et simple. La retraite de M. Sarrien serait inexplicable, ajoute-t-elle si on ne savait pas que, depuis quelque temps, certains ministres attendaient ou cherchaient l'occasion d'une rupture.

Pour le Mot d'Ordre, si la journée d'hier demeurerait sans lendemain, elle serait, pour tout le monde, sauf pour les monarchistes, une journée de dupes.

Pour la Lanterne, le ministre de l'intérieur a commis une faute de tactique ; il n'a pas compris qu'il était maladroit d'accepter un ordre du jour de confiance signé par les chefs officiels du groupe qui manifeste l'intention de renverser le ministère en le divisant.

Le Soleil regarde la retraite de la droite du conseil comme une conséquence des décisions prises récemment par les opportunistes, afin d'obliger M. de Freycinet à former un ministère radical dont ils espèrent avoir facilement raison.

LE RECRUTEMENT. — La commission de l'armée a modifié comme suit l'article 24 de la loi sur le recrutement relatif aux écoles vétérinaires, à l'école de santé militaire et à l'école de médecine navale.

L'engagement d'honneur de servir pendant dix ans est remplacé par un engagement pur et simple de six années. L'article 25, relatif aux exercices des jeunes gens dispensés et au sursis d'appel, a ensuite été adopté.

JUSTICE DE PAIX. — M. Martin, député de l'Oise, a soumis à la Chambre une proposition aux termes de laquelle les juges de paix tiendraient, dans chacune des communes de leurs cantons, une audience tous les six mois ou tous les trois mois ; cela sur la demande du conseil municipal.

LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 octobre 1886

Il est procédé au scrutin pour la nomination de deux membres de la commission supérieure de la caisse des retraites.

Ont été élus : M. Rémoiville, par 111 voix et M. Desmons par 105 voix.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement primaire.

L'ajournement demandé par M. Provost de Launay, est repoussé par 367 voix contre 172.

M. Steeg. — Je demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée par 358 voix contre 161, et la discussion générale est ouverte.

M. de Lamazelle. — Le projet qu'on nous présente a pour but de fonder définitivement l'enseignement d'Etat ; c'est la pire doctrine de la Convention. Il faut, comme on l'a dit, façonner dans toute la France des cerveaux républicains, et cette doctrine de l'Etat est assez difficile à définir.

La nouvelle loi poursuit aussi un autre but, celui d'avoir dans les cent mille instituteurs de France, cent mille agents électoraux. On l'a bien vu aux dernières élections (Très bien ! très bien.) Mais cette neutralisation ne servira pas aux idées qu'on veut favoriser. La loi de 1850 a été faite par crainte du mouvement socialiste. Or, le mouvement est bien plus à craindre aujourd'hui qu'alors.

M. de Mortillet. — Je demande la clôture de la discussion. (Exclamations et rires, agitation prolongée.)

M. Keller. — Voter la clôture, serait supprimer

toute délibération. Ce serait un véritable scandale ! (Très bien ! très bien !)

La clôture est repoussée par 316 voix contre 107.

SÉNAT

Séance du 19 octobre 1886

LES JOYAUX DE LA COURONNE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi aliénant une partie des joyaux de la couronne au profit d'une caisse des invalides du travail.

M. le président rappelle que l'article 1^{er} qui admet le principe de la vente, a été adopté ; mais que les autres articles relatifs à l'emploi du profit de cette vente sont repoussés par la commission des finances.

Le Sénat entend successivement MM. Bardoux, Hébrard, Tolain, Turquet, de Lareinty, de Gavardie et Maze, après quoi il renvoie la suite de la discussion à jeudi.

INFORMATIONS

LÉGION D'HONNEUR. — Il sera prochainement distribué aux militaires et marins de l'Annam, du Cambodge et du Sénégal, une croix de commandeur de la Légion d'honneur, cinq d'officiers, quarante de chevaliers, soixante-dix médailles militaires.

LES NÉGOCIANTS ALLEMANDS. — Un journal de Cette publie la note suivante :

« Plusieurs négociants marseillais, qui font des affaires avec l'Allemagne, viennent de se voir imposer par leurs correspondants allemands la clause suivante qui jamais n'avait été exigée dans un traité : En cas de guerre entre la France et l'Allemagne, le présent traité sera annulé de plein droit.

Un combat au Tonkin

Les rebelles de Tayes ont subi, le 17 juillet, un sanglant échec. Une colonne composée de 115 tirailleurs annamites et de 20 zouaves, sous les ordres du sous-lieutenant Perroud, a été assaillie ce jour-là, à cinq heures du matin, par 1,800 à 2,000 rebelles, armés de trois canons et quelques fusils et surtout de lances et de coupe-coupes.

Le lieutenant Perroud donna l'ordre d'envelopper la position de l'ennemi, et le mouvement exécuté il ouvrit le feu.

En moins de cinq minutes, l'ennemi était écrasé et laissait sur le terrain un canon, deux fusils, des pavillons, des lances et une masse de cadavres.

Malgré cet échec sanglant, d'autres bandes parurent à proximité de la route que suivait la colonne, comme les premières, elles furent forcées de se retirer.

A onze heures du matin, l'ennemi disparaissait. Ses pertes sont estimées à 500 tués. Trois canons étaient entre nos mains, ainsi que des pavillons et armes de toute sorte. La colonne a, de plus, détruit un parc d'armes et de munitions et semé la terreur au foyer de l'insurrection annamite. La conduite des tirailleurs de l'Annam a été parfaite.

Les Impressions de Voyage

DE M. DEROUËDE

M. Paul Derouède, président de la Ligue des Patriotes interviewé par un rédacteur du *Matin*, a résumé en ces termes ses impressions de voyage :

J'ai commencé mon voyage par l'Italie, et dès le début, j'ai été surpris de trouver dans le peuple italien, non pas cette haine du nom français dont on a faussement parlé, mais une grande sympathie pour nous, une sympathie inconsciente de races, de traditions, d'intérêts.

Il s'y mêlait, il est vrai, une crainte vague, des préjugés contre nous, et je n'ai vu nettement hostiles à la France que quelques hommes politiques à genoux devant le colosse allemand, et qui cherchent à tourner les regards de l'Italie vers Nice et la Savoie.

Mais le bon sens des Italiens est rebelle à cette politique ; nos voisins savent, et je l'ai répété partout où j'ai pu, que Nice et la Savoie n'ajouteraient que des jardins de plus aux jardins de la Péninsule, que ce ne sont pas des provinces que nous leur avons prises, mais un cadeau de reconnaissance qu'il nous ont fait. Tandis que Trieste, c'est la suprématie d'une mer, c'est la puissance italienne arrachée aux anciens oppresseurs.

Et si quelques hommes politiques font d'autres rêves, Trieste est la pensée de la grande masse de la population, et l'amitié de l'Italie est facile à gagner tout à fait par la France. Il suffit de dissiper les préjugés que nos voisins ont contre nous, et de leur enlever les justes sujets de mécontentement que nous leur avons donnés. Les Italiens nous trouvent trop noirs, si les Russes nous trouvent trop rouges ; enfin notre politique coloniale dans la méditerranée leur a donné des craintes.

J'ai fait mon possible pour dissiper préjugés et craintes.

Quant aux justes sujets de mécontentement, les voici : Nous ne cessons de rappeler à l'Italie les services rendus, et nous avons tort, car Napoléon III, pendant qu'il leur donnait d'une main, leur retirait de l'autre, et nous ne devons pas ou-

blier, à côté de Solferino et de Magenta, la garnison française maintenue douze ans à Rome, l'unité italienne empêchée, enfin, les chassapots de Mentana. Je l'ai dit, du reste, à tous les Italiens que j'ai vus, et ils étaient étonnés de ce langage ! c'est cependant le seul que nous ayons à tenir loyalement, et l'Italie nous en sera reconnaissante.

L'alliance avec l'Italie ? elle se fera quand nous le voudrons, quand nous comprendrons que les peuples n'ont que des intérêts communs. Le refus de la convention franco-italienne a été une faute et une bêtise. Mais il est temps encore de réparer cette folie. Hâtons-nous de le faire. Les intérêts de Marseille sont très respectables, mais les intérêts de la France sont plus importants, et il ne faut pas oublier que dans la question, Marseille, la ville libre-échangiste par excellence, se montre franchement protectionniste. Il suffit de rappeler les Marseillais à la logique.

J'espère que la Chambre reviendra de son erreur ; les négociations sont reprises, il faut au plus vite voter la convention ; ce sera le premier gage de l'union de la France et de l'Italie.

— Vous savez qu'ensuite je suis allé en Grèce. Ah ! là, les sympathies françaises ne manquent pas. Je pourrais presque dire de la Grèce que c'est une petite France.

On connaît mal la Grèce ; c'est un pays en plein progrès et qui mérite d'être aidé dans son œuvre civilisatrice. Le patriotisme y est très grand et la Grèce possède un véritable homme d'Etat, M. Tricoupis. Pendant que j'étais en Grèce, j'ai assisté à un spectacle intéressant ; j'ai vu la Chambre des représentants décider, sur la proposition de M. Tricoupis, que dorénavant il n'y aurait plus que cent cinquante députés au lieu de deux cent cinquante.

Cette abnégation patriotique mérite d'être signalée.

Si la guerre avait éclaté, j'étais décidé à m'engager et à combattre dans l'armée grecque, une armée vaillante que j'ai vue aux avant-postes, en ordre excellent, tenant bien au feu, et qui, dans l'engagement très sérieux qu'elle a eu avec les Turcs les a repoussés et chassés devant elle.

La Grèce est une nation qui mérite notre sympathie, et la Russie, quoiqu'elle ait fait à contre-cœur, a commis une faute en s'associant au blocus hellénique, et en sacrifiant la Grèce à la Bulgarie, qui aujourd'hui lui témoigne mal sa reconnaissance.

A ce propos, en France, on me paraît mal envisager la question bulgare ; ce petit peuple, luttant pour son indépendance, éveille des sympathies. On oublie que les Bulgares sont des ingrats qui ont oublié ce qu'ils doivent au Tzar, non pas pour affirmer leur indépendance, mais pour changer de maîtres, pour se faire les serviteurs de l'Allemagne et de l'Autriche. La Bulgarie indépendante, quelle folie, la Bulgarie, mais c'est une balle qui a changé de raquette, voilà tout !

Maintenant je vais vous parler de la Russie.

(A suivre.)

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

CHEMINS DE FER. — Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre un projet concédant diverses lignes à la Compagnie d'Orléans, nous y voyons :

A titre définitif : de Bourges à Sancerre, de Confolens à la ligne de Civray-au-Blanc ; de Montmoreau à Ribérac ; de Saint-Eloi à Pauniat ; de Goutières à Létrade.

A titre éventuel sous réserve des déclarations d'utilité publique à intervenir : de Cahors à Moissac ; de Libourne à Langon (pour moitié, l'autre moitié concédée à la Compagnie du Midi) ; de Roffec à Excideuil ; de Tulle à Argentat ; d'Uzerche à Tulle ; de Villeneuve-sur-Lot à Falgoutat.

ÉCOLE DE SAINT-CYR. — Nous relevons dans la liste des candidats admis à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, au concours de 1886, le nom de notre compatriote, M. Babuel Peyrissac.

LES CONCOURS DITS RÉGIONAUX. — Par arrêté en date du 8 octobre 1886, le ministre de l'agriculture a décidé que les concours régionaux agricoles de 1887 auraient lieu dans les départements qui ont reçu, en 1886, la visite des juries de l'arrêté du 18 septembre 1885, aux dates et dans les villes ci-après :

Du 7 au 15 mai, à Rennes ;

Du 14 au 22 mai, à Poitiers ;

Du 21 au 30 mai, à Melun ;

Du 28 mai au 5 juin, à Nevers ;

Du 4 au 12 juin, à Grenoble ;

Du 11 au 19 juin, à Tulle.

Il résulte de cet arrêté que les dispositions de l'arrêté du 18 septembre 1885 ne sont nullement rapportées en ce qui concerne les nouvelles circonscriptions des concours régionaux.

Les départements de la région participent aux concours suivants :

Poitiers : Haute-Garonne, Ariège, Haute-Pyrénées.

Tulle : Aveyron, Lot, Tarn-et-Garonne.

Grenoble : Aude, Pyrénées-Orientales.

Projet de loi. — Le ministre de l'agriculture vient de saisir la Chambre d'un projet de loi aux termes duquel les terrains sur lesquels auraient été effectués, dans les départements ravagés par le phylloxera, des plantations de vignes, sont exemptés de l'impôt foncier pendant quatre ans, à partir du 1^{er} janvier 1887 ; les vignes plantées depuis le 1^{er} janvier 1884, dans les départements ravagés par le phylloxera, bénéficieront de cette exemption, jusqu'au moment où elles auront atteint la cinquième année de leur plantation. Espérons que le projet sera adopté.

Clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque ont été nommés :

Curé de Biars, M. Lamouroux, vicaire de Souceyrac ;

Curé de Saint-Jean-des-Arades, M. Grat, vicaire de Dégagnac ;

Curé de Valprionde, M. Delmoily, vicaire de St-Hilaire, à Montcuq.

Ont été nommés vicaires :

De Saint-Projet, M. Bos, transféré de Souillac ;

De Dégagnac, M. Guiral, transféré de Douelle ;

De Souillac, M. Sagnes, transféré de Capdenac ;

De Souceyrac, M. Labrousse, nouveau prêtre ;

De Saint-Hilaire à Montcuq, M. Debons, nouveau prêtre ;

De Capdenac, M. Poel, nouveau prêtre.

EXAMENS DU BREVET DE CAPACITÉ

34 inscrits.

32 présents.

4 admis à la suite des épreuves écrites.

1 définitivement reçu :

M. Couderc, élève de l'École normale de Cahors.

ÉCOLE SECONDAIRE DE JEUNES FILLES DE CAHORS. — Les cours secondaires de jeunes filles de Cahors, transformés en école secondaire, s'ouvriront le mercredi 3 novembre prochain, dans l'immeuble Caviolle, boulevard Gambetta.

La nouvelle école comprendra, outre les deux divisions qui existaient l'année dernière, une division préparatoire dont l'enseignement sera confié à une maîtresse pourvue du brevet supérieur. Dans cette division préparatoire, où seront appliqués les programmes combinés des 1^{re} et 2^e années secondaires, on recevra les jeunes filles de 10 à 14 ans.

Le personnel de l'école secondaire comprendra, en dehors des professeurs du lycée, une directrice, une institutrice primaire pourvue du brevet supérieur et une maîtresse surveillante.

La directrice ou la maîtresse surveillante assisteront à tous les cours faits par MM. les professeurs du lycée et aux cours de dessin.

Le prix de la rétribution scolaire reste fixé à 5 francs par mois.

Les familles sont priées de s'adresser à M^{lle} Soulié, directrice de l'école secondaire, rue du Lycée, 32, pour l'inscription de leurs enfants.

Lycée de jeunes filles. — Par décret du 11 octobre, a été nommée élève du Gouvernement au Lycée de Montauban :

M^{lle} Valat, Jeanne Augustine-Antonine, demie d'internat. — Profession du père : vétérinaire à Montcuq. — Titres et charges de famille : délégué cantonal, 1 enfant.

AVIS AUX OUVRIERS. — Les ouvriers actuellement sans ouvrage qui consentiraient à quitter la France sont informés que le gouverneur du Congo va faire commencer, incessamment, les travaux d'installation des ports français dans la nouvelle colonie.

Il offre aux charpentiers, forgerons et autres ouvriers les plus utilisables dans la construction des bâtiments et matériel en bois garnis de ferres, un engagement aux conditions suivantes : 1,000 fr. la première année, 2,000 fr. la seconde et 3,000 fr. la troisième, avec promesse d'augmentation en cas de réengagement.

Le voyage, le logement et la nourriture sont à la charge de la colonie.

Les candidats devront indiquer avec soin leur profession, âge, état de santé, antécédents et joindre à leur demande tous certificats pouvant faire apprécier leur capacité.

Il faut au gouverneur du Congo des hommes actifs, intelligents, capables de diriger des équipes d'indigènes ignorants et non dressés, et capables de suppléer, le cas échéant, à ce qui pourrait leur manquer.

CHEMIN DE FER. — Notre compatriote, M. Guiraudias, sous-chef de gare à Rodez, vient d'être nommé chef de station à Civray (Vienne).

Boussac. — VOL D'UN CHEVAL — Mardi, en plein jour, on a volé le petit cheval corse de M. le curé de Boussac.

ESCRQUERIE. — Une prétendue servante d'une dame de capitaine est venue lundi, 11 octobre, se présenter au magasin de la *Ville de Paris*, rue de la Liberté à Cahors, pendant que le commis était seul, toute la famille étant auprès de M. Boi, malade.

Cette fille a emporté comme échantillon, 5 chemises en toile brodées, deux en calicot, 5 camisoles assorties, une paire de pantalons, qu'elle devait rapporter dans la soirée du jour même.

Nous apprenons que cette fille est partie pour Bordeaux où va la rejoindre un mandat d'arrêt.

CRUES DU LOT. — Des crues assez importantes, mais ne présentant cependant aucun danger sérieux pour les riverains, viennent de se produire sur les cours d'eau de notre département. Aujourd'hui les eaux baissent rapidement et, dans quelques jours, nos rivières seront revenues à leur étiage ordinaire. Toutefois, si ces crues n'ont été préjudiciables à aucun riverain, on n'en pourrait pas dire autant de la gent aquatique. Tout le monde a pu constater, encore ces jours-ci, le sans-gêne avec lequel de nombreux braconniers de pêche se servaient ostensiblement et en plein jour de cet instrument, pourtant prohibé par la loi, appelé dans le patois du pays *calet*, avec lequel on prend par milliards tous les jeunes poissons que la violence du courant et les eaux bourbeuses forcent à se réfugier sur les bords.

Nous ne pouvons nous expliquer pourquoi les écoliers et gardes-pêche, souvent si sévères contre de malheureux pêcheurs à la ligne, trouvent quelques mètres au-dessus des fameuses limites, montrent une si grande mansuétude vis-à-vis d'individus dont la coupable industrie a pour effet certain de dépeupler entièrement nos cours d'eau.

Le buffet de la gare. — Samedi, un banquet réunissait au buffet de la nouvelle gare de Cahors, une quarantaine de personnes appartenant pour la plupart aux administrations du chemin de fer d'Orléans et des ponts et chaussées.

La réunion a été charmante, et une fois de plus le buffetier, M. Biot, a prouvé l'excellence de sa cuisine et la supériorité de sa cave.

Bal des pêcheurs à la ligne

Ceci n'est pas un poisson d'avril : Les pêcheurs à la ligne de la ville sont invités à se réunir, samedi 23 du courant, à 8 heures du soir, dans une des Salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'effet de s'entendre sur les mesures à adopter pour organiser un bal à offrir à la population Cadurcienne, dans le courant du mois de novembre prochain.

On demande si la queue de morue sera de rigueur.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — On sait de quelles formalités longues et gênantes sont accompagnés, chez nous, les envois d'argent par la poste. En Allemagne, sur une simple carte postale que vous achetez dans le premier bureau venu, vous inscrivez la somme qu'il vous convient d'expédier à l'adresse du destinataire. Vous l'envoyez à la poste avec l'argent. Un employé reçoit le tout, remet un reçu au porteur et tout est dit. Le destinataire signe au dos de la carte son reçu quand on lui remet l'argent. Le tout coûte 10 centimes. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'introduire cette excellente simplification chez nous ?

Rigeac. — Un vol des plus audacieux a été commis dans la nuit du mardi 19 au mercredi 20 octobre à l'hôtel Miral, allée des Plantans. Les malfaiteurs se sont introduits, on ne sait comment, dans l'hôtel et ont enlevé une lourde caisse d'au moins 70 kil. appartenant à un voyageur et l'ont portée aux *Fonds de Dondes* ; heureusement, la caisse qu'ils croyaient renfermer des objets de valeur, ne contenait que des échantillons, que les voleurs ont éparpillés dans le chemin où ils ont abandonné la caisse.

Un d'eux, plus hardi, a pénétré dans la chambre du garçon d'hôtel, Jacques Rouquet, et a soustrait une montre en or et 4 fr. en argent pendant le premier sommeil de celui-ci.

Le procureur et la gendarmerie font une enquête.

Montcabrier. — La foire de Montcabrier, du 18 courant, favorisée par un temps splendide, a été très bonne. Les prix des bestiaux avaient augmenté. Il s'y est fait assez de transactions.

Tulle. — La manufacture de cette ville a reçu la commande de dix mille fusils du nouveau modèle construit par le lieutenant-colonel Lebel. Ce fusil est du calibre de 8 millimètres et tire une balle recouverte d'acier et de laiton dont la vitesse initiale n'est pas inférieure à 530 mètres par seconde. La poudre que l'on emploie est due aux recherches du colonel Brngère, officier d'ordonnance du président de la République et commandant le 12^e régiment d'artillerie.

Les fusils qui seront fabriqués à Tulle sont destinés aux troupes du Tonkin et aux bataillons de chasseurs à pied. D'importantes expériences comparatives vont encore avoir lieu à Châlons et au camp de Valbonne avant qu'aucune résolution soit prise pour l'infanterie de ligne.

Decazeville. — Jeudi matin, vers 10 heures 1/4, le nommé Gréges Baptiste, âgé de 48 ans, a été tué par un bloc de pierre à la mine de Lavaysse. Il laisse une veuve et 6 enfants.

AGRICULTURE

Montauban. — CRÉATION D'UN MARCHÉ AUX VINS. — Le maire de la ville de Montauban, prévient MM. les viticulteurs, courtiers et négociants en vins que, par arrêté du 11 octobre courant, M. le préfet du Tarn-et-Garonne a autorisé la création d'un marché aux vins à Montauban. Ce marché se tiendra sous le péristyle de la Bourse, tous les samedis de chaque semaine, de midi, à 5 heures. Le premier samedi de chaque mois, jour de foire mensuelle, aura lieu le grand marché.

Un local spécial sera mis à la disposition de MM. les négociants dans l'intérieur de la Bourse et une cave sera réservée au dépôt des divers échantillons.

Chaque vendeur devra coller sur ses échantillons une étiquette où seront inscrits son nom, le lieu de provenance du vin, son degré alcoolique et le nombre d'hectolitres à vendre s'il y a lieu.

Il ne sera exigé aucun droit pour la garde des échantillons.

Aucun échantillon ne pourra être goûté hors de la présence de son propriétaire ou de son représentant. Tous les échantillons déposés seront inscrits sur un registre spécial. Leur conservation sera confiée à un employé de l'administration municipale.

UN MERVEILLEUX JACQUEZ. — Nous lisons dans le *Progrès vinicole* de Montpellier :

« Il y a eu les premiers jours de septembre une exposition viticole à Carpentras (Vaucluse), qui a réussi au-delà des espérances du comice qui avait organisé cette exposition.

« Les raisins de pays, les hybrides-bouchet, les raisins américains directs étaient leurs jolies grappes sur des gradins disposés avec beaucoup d'ordre. Aussi, pendant la durée de l'exposition, un grand nombre de visiteurs, venus de tous pays, n'a cessé de circuler et de s'extasier devant ces beaux produits.

« Mais le fait le plus beau de cette exposition était un merveilleux jacquez dont une branche étalée en arastrales au haut de la saie pouvait montrer avec orgueil jusqu'à 100 kilos de raisins ! C'est l'élévation d'un viticulteur de Montpellier des plus honorables et des plus compétents.

« Cela pourrait paraître une exagération ; elle n'en est pas une cependant : les milliers de visiteurs qui ont vu ce phénomène pourraient en attester et l'ont vivement admiré. »

Le démarquage des produits français. — Nous nous plaignons beaucoup de la concurrence déloyale que nous fait le commerce allemand en démarquant nos produits. Des faits scandaleux ont été signalés, mais ce n'est pas seulement en Allemagne que l'on cultive le démarquage à notre préjudice. Voici, entr'autres, un fait fort curieux et des plus authentiques :

On sait qu'il existe à Marseille des fabriques de savons très importantes. Une de ces fabriques a la spécialité d'un savon sans odeur, également propre aux usages de lessivage et de toilette, dont les Américains font une grande consommation. Or, une grande partie de la colonie américaine en France fait venir ce savon de New-York, et voici comment procèdent les industriels américains : Ils nous retournent ce savon exporté de Marseille en Amérique, sans prendre d'autre précaution que de coller sur le prospectus une bande de papier portant « Savon de Castille » au lieu de « Savon de Marseille ». Moyennant cette légère et primitive modification, les produits marseillais se vendent en France deux fois plus cher comme produits américains.

Présages de froid. — Des bandes de corneilles *mantelées* ont été remarquées dans la campagne dès le 3 octobre.

Ces oiseaux sont en avance cette année de plusieurs jours sur l'année dernière ; ceci, d'après de sérieuses remarques, porte à croire à un hiver plus rigoureux que celui de 1885.

Il y a eu interruption de passage mercredi, à cause des vents du sud ; jeudi, nouveaux passages sans interruption.

La corneille *mantelée* nous vient des contrées septentrionales ; elle habite les pins et les sapins de Norwège et de Russie ; elle ne niche pas chez nous.

Faits Divers

Succi à Paris. — M. Succi sera à Paris, vers la fin du mois, pour recommencer chez nous l'expérience de son jeûne.

Voici les conditions du contrat qui a été stipulé à Milan par un acte public entre le jeûneur et une Société parisienne :

1^o Du 1^{er} octobre au 5 novembre, M. Succi restera à la disposition de cette Société moyennant une redevance de 25 fr. par jour ;

2^o Le jeûne devra commencer à Paris, le 6 novembre et durer 30 jours entiers. M. Succi recevra comme compensation 90,000 fr. La moitié lui en sera payée le 15^e jours de son jeûne, et le reste à la fin ;

3^o Le secrétaire de M. Succi recevra des honoraires de 20 fr. par jour.

La Société parisienne a déposé dans une banque 25,000 fr. en garantie de l'exécution du contrat.

UN DINER DE PARISIEN. — Nous trouvons dans un journal l'agréable menu d'un dîner de Parisien.

Comme apéritif, un verre de vermouth, lequel vermouth est agrémenté d'une bonne dose d'acide sulfurique. Il attaque son potage, du tapioca composé... de fécula de pommes de terre additionnée de coivre. Puis il passe au hors d'œuvre, coloré avec du plomb. Son rôti, de qualité inférieure, a été relevé dans le salpêtre ; il y découvre quelques truffes faites en terre moulée. Le vinaigre de la salade est assaisonné de vitriol ; les petits pois trop verts sentent le coivre, qui leur a donné leur couleur.

Dessert : une crème au chocolat ; le chocolat est fait de sucre de bois, d'oxyde rouge de mercure, de terre rouge ocreuse.

Comme café, on lui sert une tasse d'un mélange de foie de cheval cuit au four, de sciure de bois d'acajou et de caramel. Le petit verre de kirsch qui termine le dîner contient jusqu'à 22 centigrammes d'acide prussique par litre. Après un pareil repas le Parisien a une soif terrible, il veut boire de la bière ; il en boit : c'est une décoction de têtes de pavot, de sureau, de belladone, de datura stramonium, d'ivraie, d'écorce de saule et d'acide piétriique.

Et voilà les progrès du jour.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 24 octobre 1886.

C'est avec le plus grand plaisir que nous annonçons à nos lecteurs, une représentation extraordinaire, donnée sous la direction et avec le concours de M. G. Le Roy de l'Opéra Comique. Le spectacle se composera d'un des plus jolis ouvrages en 3 actes du grand maître Grétry : *L'Epreuve Villageoise* et du *Péage*, Opéra comique en 1 acte de M. Elie Brault, soit 4 actes de musique.

Bien que *L'Epreuve Villageoise* soit ignorée dans bien de villes, son auteur, Grétry, est lui, universellement connu. Il n'est certes pas un amateur de musique qui n'ait entendu résonner à son oreille, le nom de ce compositeur charmant, dont la musique plene de simplicité et d'esprit a servi de guide aux Boieldieu, Aubert, Halévy, Adam, etc. *L'Epreuve Villageoise*, chef-d'œuvre musical, a été créé en 1784, par nos plus grandes sommités lyriques. Repris, par Nouril, Martin, M^{me} Dugazon, M^m. Ponchard, Bussine et M^{me} Faure-Lefèvre, il fut joué en 1877 à l'Opéra Comique par MM. Le Roy, Crosi, M^{mes} Seveste, Révilly, etc.

Le rôle charmant de M^{me} Hubert sera chanté par M^{lle} Marcelle-Constant, douée d'une voix adorable, dont le timbre argentin, brillant et d'un charme infini rappelle la voix de Marie Cabel. Le gracieux rôle de Denise sera chanté par M^{lle} Jenny Dasti qui joint à un physique poétique et charmant une délicieuse voix de chanteuse légère qu'elle conduit avec art.

M. Alexandre Noé, le baryton Martin, dont la voix sympathique et brillante fait merveille et lui a valu à Paris, Lyon, Marseille, Rouen et Saint-Petersbourg des succès incontestés, chantera le rôle de M. de La France. M. G. Le Roy jouera le rôle d'André, (qu'il a repris à Paris), avec les qualités de chanteur et de comédien que nous lui connaissons.

L'Epreuve Villageoise a été étudiée et répétée spécialement pour la tournée de M. G. Le Roy, sous la conduite de M. Dambé, le sympathique et si distingué chef d'orchestre de l'Opéra Comique.

BOURSE. — Cours au 20 octobre.

3 0/0	82 42
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 52
3 0/0 id. 1884.....	85 20
1/2 0/0 ancien.....	104 95
1/2 0/0 1883.....	110 35

Dernier cours du 20 octobre.

Actions Orléans.....	1,335 00
Actions Lyon.....	1,272 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	392 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	325 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	323 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	339 00

LE MONDE

avant la

CRÉATION DE L'HOMME

• Tel est le titre du nouvel ouvrage de •

CAMILLE FLAMMARION

S'il est une question qui ait toujours intrigué et même passionné la curiosité humaine, c'est assurément celle de l'origine du Monde, de l'origine des êtres et de l'Humanité elle-même. Il semble aujourd'hui qu'à l'ordre du génie humain tous les monstres antédiluviens aient tressailli dans leurs tombeaux et qu'ils se soient levés pour venir reconstituer eux-mêmes les scènes grandioses des âges disparus et montrer à l'Homme ses lointains ancêtres.

Ce tableau du Monde avant la création de l'Homme, Zimmermann avait entrepris de le tracer dans un ouvrage qui est resté célèbre, mais qui est depuis longtemps épuisé en librairie. Depuis vingt-cinq ans que cette œuvre a été écrite, la science a fait d'ailleurs des pas de géant. Aussi, les nouveaux Éditeurs de cet ouvrage ont-ils prié M. CAMILLE FLAMMARION de l'examiner avec soin et d'en donner une édition élevée au niveau des progrès de la science. Le savant Astronome, auquel ces études de cosmogonie ont toujours été familières par la parenté qu'elles offrent avec les bases mêmes de la doctrine de la Pluralité des Mondes, avait à peine commencé ce travail de révision qu'il s'est aperçu que l'œuvre déjà si belle de Zimmermann méritait d'être entièrement refondue.

Le succès de l'ouvrage était dès lors doublement assuré, et pour satisfaire à tous les désirs déjà exprimés, les Éditeurs lui ont donné la forme populaire qui a été accueillie avec tant d'enthousiasme par les innombrables lecteurs de *Astronomie populaire* et des *Terres du Ciel*.

L'ouvrage paraît en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. Il sera illustré d'environ 300 figures, représentant les paysages du monde primitif, et de nombreuses planches en couleur.

On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco au fur et à mesure de l'apparition des séries, contre un mandat de dix francs envoyé aux éditeurs Marpon et Flammarion à Paris, 26, rue Racine.

HUITRES

De SEPTEMBRE à MAI on a, franco de port à domicile, contre mandat de 5 francs ou 50 huitres extra, ou 70 — belles, ou 100 — ordinaires, Ecrire au Capitaine S. AMANIEU, Arcachon.

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o

56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.
4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ouatées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis..... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres.. 110 fr.
1/2 pièce de 115 litres.. 58 fr.
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

PROPRIÉTÉ D'AGREMENT

ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : 120,000 fr. S'adresser à M^e FERLU, notaire à St-Céré.

Histoire Ancienne de l'Orient

Par François LENORMANT

Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale

Tom I : Les Origines, les Races et les Langues.

Tom II : Histoire de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom III : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom IV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom V : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom VI : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom VII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom VIII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom IX : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom X : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XI : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XIII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XIV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XVI : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XVII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XVIII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XIX : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XX : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXI : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXIII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXIV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXVI : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXVII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXVIII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXIX : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXX : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXXI : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXXII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXXIII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXXIV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXXV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXXVI : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXXVII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXXVIII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XXXIX : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XL : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XLI : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XLII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XLIII : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XLIV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

Tom XLV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.



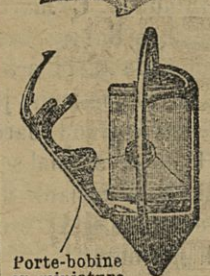
Une invention de portée éminente

protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger

Machine à coudre rotative à deux bobines

Junker & Ruh

consant par en haut et par en bas directement de la bobine.



La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double zigzag d'une beauté parfaite et est d'une indéfectibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usage, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et lestée et le manèment si facile que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez : Charles Desprats, Ancien Maison Cangardel 4^{me} fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).

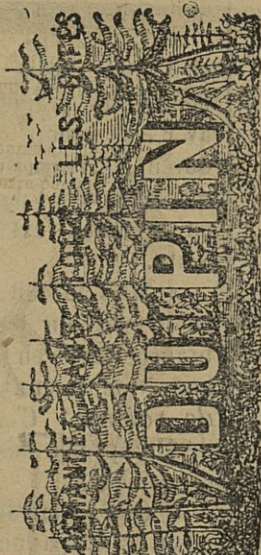
EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

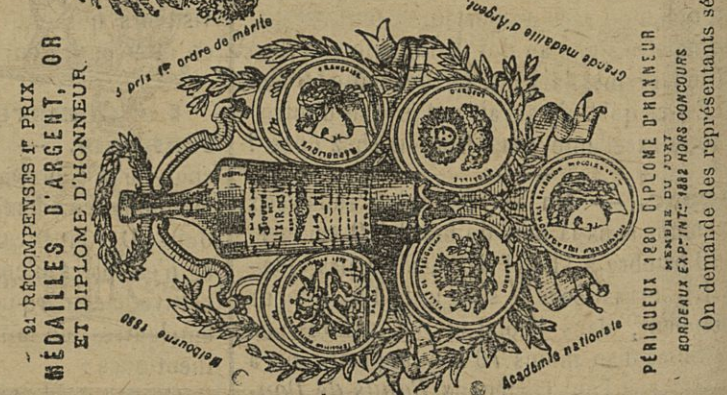
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Saigny forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.



ÉT. RÉCOMPENSÉS LE PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoind un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.